

naoenergy.ch



naoenergy
durablement différent

Le guide du solaire photovoltaïque pour les entreprises

Guide stratégique et opérationnel pour les entreprises,
investisseurs immobiliers et collectivités en Suisse romande

Juin 2025





SOMMAIRE

ÉDITO - P. 2

I. Contexte énergétique et réglementaire en Suisse romande - P. 3

II. Enjeux et opportunités pour les entreprises - P. 5

III. Bénéfices économiques, environnementaux et stratégiques - P. 8

IV. Technologies et solutions photovoltaïques disponibles - P. 10

V. Subventions, incitations et modèles de financement - P. 14

VI. Focus secteur agricole : un levier d'autonomie énergétique - P. 17

VII. Focus sur le contracting solaire - P. 19

VIII. Les communautés d'autoconsommation (RCP, CA, CEL) - P. 20

IX. Le photovoltaïque : pour quels types de structure ? - P. 22

X. FAQ - P. 24

XI. Votre projet avec naoenergy - P. 26

ÉDITO



Face à la volatilité des prix de l'électricité, aux nouvelles exigences réglementaires, à la volonté croissante de se libérer des énergies fossiles et aux attentes des consommateurs en matière de durabilité, l'énergie solaire s'impose aujourd'hui comme une solution concrète, fiable et rentable pour les professionnels.

Depuis plusieurs années, plusieurs cantons de Suisse romande ont renforcé leurs réglementations en matière de performance énergétique des bâtiments, imposant par exemple l'intégration de sources d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les rénovations.

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre plus large de la **Stratégie énergétique 2050** de la Confédération, qui vise à garantir une sécurité d'approvisionnement durable, à promouvoir les énergies renouvelables locales et à favoriser la sobriété énergétique. Dans cette optique, de nouvelles opportunités s'ouvrent aux propriétaires, gestionnaires d'immeubles, aux entreprises et aux collectivités.

Pour ces acteurs, ces évolutions réglementaires et technologiques représentent une opportunité unique de :

- **Valoriser leur patrimoine immobilier;**
- **Maîtriser durablement leurs coûts d'exploitation;**
- **Répondre aux attentes en matière de durabilité et de responsabilité sociétale.**

C'est dans ce contexte dynamique, que « **Le Guide du solaire photovoltaïque pour les entreprises** » voit le jour pour la Suisse romande. Il vous accompagne pas à pas dans la compréhension des opportunités qu'offre le solaire photovoltaïque en Suisse romande, tout en répondant aux questions techniques, financières, réglementaires et stratégiques que soulève un tel projet pour votre activité.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

01

Contexte énergétique et réglementaire en Suisse romande

La Confédération s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de **50% des émissions d'ici 2030**. **La Stratégie énergétique 2050** prévoit une sortie progressive du nucléaire, rendant indispensable le développement massif du photovoltaïque. Le potentiel technique solaire en Suisse est estimé à plus de 40 TWh, mais à peine 4.5 TWh sont actuellement produits.

Le cadre légal suisse devient de plus en plus favorable, voire obligatoire, à l'intégration du solaire dans les projets de construction, de rénovation et de transition énergétique des entreprises. Les réglementations varient selon les cantons, mais toutes vont dans le sens d'une généralisation du photovoltaïque, avec une **priorité donnée à l'autoconsommation locale**.

Cadre fédéral



Depuis le 30 septembre 2022, l'article 45a de la **Loi sur l'énergie (LEne)** impose que tous les nouveaux bâtiments de plus de 300m² construits à partir du 1er janvier 2023 intègrent une installation solaire photovoltaïque ou thermique sur toiture ou façade, couvrant au moins 40% de la surface déterminante.

Cadre réglementaire cantonal - Vaud



Fribourg

Fribourg encourage activement les projets solaires à travers des subventions locales bonifiées et un soutien spécifique aux RCP (Regroupements de consommation propre). Une attention particulière est portée aux zones agricoles et industrielles à fort potentiel solaire

La Ville de Fribourg offre une subvention communale équivalente à **25% de la subvention fédérale**, doublée si projet en autoconsommation collective

Cadre réglementaire cantonal - Genève



Genève

À Genève, la **Loi sur l'énergie (L 2 30)**, complétée par son **règlement (REn)**, impose depuis plusieurs années l'installation de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments. Le **18 juin 2025**, une votation populaire a été largement adoptée pour accélérer le déploiement du solaire sur l'ensemble du territoire, notamment par :

- une obligation renforcée pour les nouvelles constructions,
- des incitations supplémentaires pour les rénovations,
- meilleure articulation avec les **normes de haute performance énergétique (HPE/THPE)**.

Par ailleurs, la **nouvelle Loi cantonale sur l'électricité (LCElec)** adoptée en 2024 encadre plus fermement l'approvisionnement énergétique du canton et vise à **favoriser la production décentralisée**, notamment par les entreprises.

Cadre réglementaire cantonal - Vaud



Vaud

Dans le canton de Vaud, la **Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)** et son règlement d'application prévoient une exploitation obligatoire du potentiel solaire pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes dès 2024. Le Conseil d'État a également annoncé un objectif de toitures solaires systématiques d'ici à 2039.



Des démarches similaires sont en cours dans les cantons du Jura, du Valais et de Neuchâtel, avec des plans climatiques cantonaux intégrant des objectifs de production solaire d'ici 2030.

Ce que cela signifie pour les entreprises



- ✓ **Nouveaux bâtiments et rénovations importantes** : obligation d'intégrer le solaire selon les normes fédérales et cantonales.
- ✓ **Subventions attractives disponibles pour les entreprises**, notamment à Genève et Fribourg.
- ✓ **Opportunités renforcées pour les projets collectifs ou participatifs** (ex. financement coopératif).

02

Enjeux et opportunités pour les entreprises de Suisse romande

RÉDUCTION IMMÉDIATE ET DURABLE DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES

Le photovoltaïque permet de produire localement une part significative de l'électricité consommée. Cela se traduit par une baisse directe de la facture énergétique, d'autant plus précieuse que les prix de l'électricité sont en forte hausse en Suisse et que la volatilité des marchés européens a un impact croissant. En maîtrisant leur propre production, les entreprises stabilisent leurs coûts sur le long terme.



ENGAGEMENT RSE ET AVANTAGE CONCURRENTIEL

Intégrer des panneaux solaires dans sa stratégie énergétique renforce l'image d'entreprise responsable. Cela permet non seulement d'améliorer son positionnement sur les marchés, mais aussi de répondre aux exigences des clients B2B, aux cahiers des charges publics, et aux attentes des collaborateurs. Le solaire devient un véritable levier RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).



ACCÈS FACILITÉ AUX SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les aides fédérales et cantonales n'ont jamais été aussi nombreuses. À cela s'ajoutent des dispositifs spécifiques comme le contracting, les coopératives solaires ou les communautés d'autoconsommation. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier d'une transition énergétique soutenue financièrement, réduisant considérablement leur reste à charge.



VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS

Un bâtiment équipé d'une installation photovoltaïque performante voit sa valeur augmenter. Il devient également plus attractif pour les locataires, investisseurs ou futurs acquéreurs soucieux de leur empreinte carbone ou de leur facture énergétique. Pour les propriétaires d'immeubles ou les gestionnaires de portefeuilles immobiliers, cela constitue un atout stratégique.



OPPORTUNITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE GÉNÉRATION DE REVENUS

Certaines entreprises choisissent d'aller plus loin en devenant elles-mêmes productrices d'énergie excédentaire, avec une vente au réseau ou au sein d'une communauté énergétique locale (CEL). Cela crée de nouvelles sources de revenus, tout en consolidant la résilience énergétique.



SYNERGIES INTER-ENTREPRISES ET MUTUALISATION ÉNERGÉTIQUE

Dans les zones industrielles, artisanales ou mixtes, les entreprises peuvent désormais mutualiser la production solaire via des RCP, CA ou CEL. Cela ouvre la voie à des collaborations locales innovantes et à des économies d'échelle importantes.



Synthèse



En résumé, le solaire n'est pas seulement un outil écologique : c'est un levier stratégique, économique et opérationnel, à intégrer dans toute planification d'entreprise à moyen et long terme.

03

Bénéfices économiques, environnementaux et stratégiques

Investir dans le photovoltaïque permet aux entreprises de générer des bénéfices tangibles sur plusieurs plans : économique, environnemental et stratégique. Ces avantages s'inscrivent dans une logique de durabilité, d'optimisation des ressources et de compétitivité accrue dans un marché en mutation.

Bénéfices économiques



Réduction immédiate des charges d'exploitation : en consommant directement l'électricité produite, l'entreprise diminue ses achats d'énergie auprès du réseau.



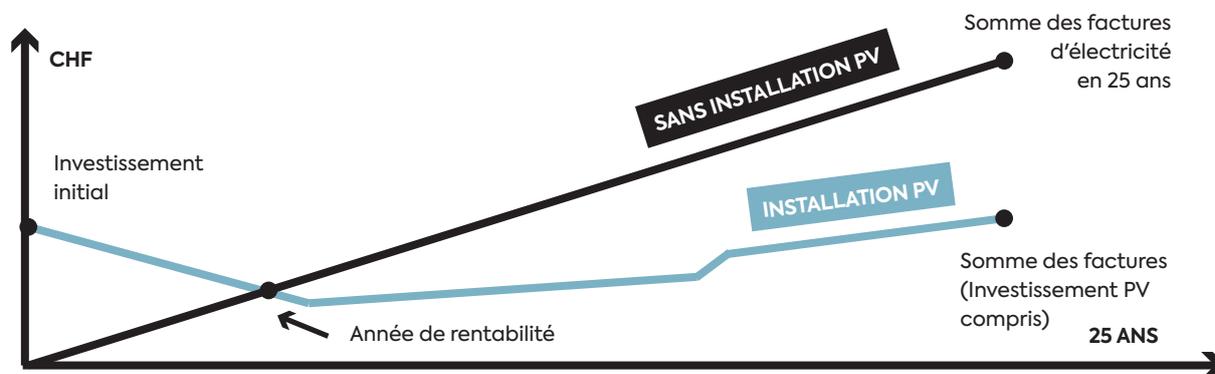
Protection contre la volatilité des prix : produire sa propre électricité permet de se prémunir contre les hausses tarifaires futures.



Rentabilité sur le long terme : grâce aux subventions fédérales et cantonales, le retour sur investissement peut être atteint en 6 à 10 ans, avec une durée de vie de 25 à 30 ans.



Valorisation immobilière : un bâtiment équipé de panneaux solaires est perçu comme plus attractif, notamment dans les démarches de certification (Minergie, BREEAM, etc.).



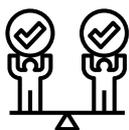
Bénéfices stratégiques



Renforcement de l'autonomie énergétique : limiter sa dépendance vis-à-vis du réseau, en particulier dans les zones à risques de surcharge ou de blackout.



Alignement avec les politiques ESG : les installations photovoltaïques contribuent aux critères environnementaux exigés par les labels ou les rapports de durabilité.



Avantage concurrentiel : anticiper les futures exigences réglementaires (comme l'obligation d'installer du solaire sur les toitures) permet de devancer la concurrence et de **sécuriser ses activités sur le long terme**.



Bénéfices environnementaux



Réduction de l'empreinte carbone : en substituant une part significative d'électricité d'origine fossile par une énergie renouvelable et locale.



Contribution aux objectifs climatiques suisses : chaque kWh solaire contribue à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050.



Image de marque : adopter le solaire améliore la perception de l'entreprise par ses clients, partenaires et investisseurs.

04

Technologies et solutions photovoltaïques disponibles

Le marché photovoltaïque suisse offre aujourd'hui un éventail complet de technologies, formats et solutions d'intégration, répondant aux besoins variés des entreprises, des collectivités et des exploitants agricoles suisses. Le choix des équipements et des architectures systèmes dépend du type de bâtiment, du profil de consommation, des objectifs énergétiques et du mode de financement choisi.

1-TECHNOLOGIES PHOTOVOLTAÏQUES



Panneaux solaires monocristallins

- Haute performance et rendement élevé (19–22 %)
- Idéal pour les toitures à surface limitée ou les projets où l'esthétique compte
- Grande durabilité et garantie linéaire de performance jusqu'à 25 ans



Panneaux polycristallins (moins courants aujourd'hui)

- Coût plus bas mais rendement inférieur (15–17 %)
- Utilisé principalement dans les projets de grande surface où le rendement unitaire est moins critique



Modules bifaciaux

- Produisent de l'électricité sur les deux faces (avant et arrière)
- Augmentation du rendement global de 5 à 20 % selon les conditions
- Adaptés aux installations sur surface plane réfléchissante ou au sol (agri-PV, parkings solaires)



Modules photovoltaïques intégrés (BIPV)

- Intégration architecturale dans la façade ou la toiture (verre-verre, tuiles solaires)
- Valorisation esthétique, conformité aux contraintes d'urbanisme (zones protégées, etc.)
- Moins performants mais intéressants dans des contextes à forte contrainte visuelle



Toitures inclinées (industrielles ou commerciales)

- Montage sur structure fixée ou lestée
- Excellente exposition et facilité de maintenance



Toitures plates (grandes halles, bâtiments administratifs)

- Utilisation de structures en bac lesté sans percement
- Permet l'installation de grandes puissances (30–500 kWc voire plus)
- Orientation optimisée pour maximiser la production et l'autoconsommation



Ombrières solaires et carports photovoltaïques

- Double usage : production d'énergie et abris pour véhicules ou machines
- Particulièrement adapté aux parkings d'entreprise ou d'exploitation agricole



Installations au sol (agri-PV, friches industrielles)

- Valorisation de surfaces non exploitées ou agricoles
- Soumises à autorisation mais très performantes dans certains cantons (Valais, Jura, Fribourg)

3- SYSTÈMES DE GESTION ET STOCKAGE

Onduleurs intelligents

- Pilotage de la production et de la consommation
- Surveillance à distance et optimisation du rendement
- Gestion multi-string pour plusieurs orientations

Batteries professionnelles (Li-ion, LFP)

- Stockage de l'énergie excédentaire
- Réduction des pointes de consommation et arbitrage tarifaire
- Couplage possible avec la mobilité électrique ou la continuité d'activité

Systèmes de monitoring et supervision

- Visualisation de la production, de l'autoconsommation et de l'injection
- Alertes automatiques, maintenance préventive
- Plateformes connectées (via SCADA ou cloud)

Synthèse



La combinaison des technologies solaires et des solutions d'intégration disponibles permet aujourd'hui de concevoir des projets sur mesure, parfaitement adaptés aux besoins énergétiques, architecturaux et économiques des entreprises suisses.

05

Subventions, incitations et modèles de financement

Subventions fédérales



Au niveau national, la Suisse soutient l'énergie solaire à travers le système de **rétribution unique (RU)**, géré par l'organisme fédéral **Pronovo**, mandaté par l'Office fédéral de l'énergie (**OFEN**).

- **RU standard (Rétribution unique)** : subvention versée en une fois à l'installation, calculée sur la puissance installée (CHF/kWc). Elle s'adresse aux installations de plus de 30 kWc.
- **RU petite installation** : pour les installations < 30 kWc, avec un forfait proportionnel à la taille.
- **Rétribution de l'injection** : pour les producteurs qui injectent l'électricité dans le réseau, avec un tarif fixé par le gestionnaire de réseau local.

Subventions cantonales



- **Vaud (SPEI, Direction générale de l'environnement)** : aides spécifiques aux PME dans le cadre de la transition énergétique, subventions complémentaires à la RU.
- **Genève (SIG – Services industriels de Genève)** : offre de soutien à l'investissement (appelée « Chèque énergie solaire »), cumulable avec la RU. En plus, SIG propose du contracting solaire via le programme Équiwatt.
- **Fribourg** : subventions complémentaires si l'installation est intégrée à une RCP (Regroupement de consommation propre), avec des majorations dans certaines communes (ex. Ville de Fribourg).
- **Neuchâtel, Jura, Valais** : aides cantonales variables selon la typologie du projet, certaines communes disposant aussi de leur propre politique énergétique incitative.

Subventions communales



Plusieurs villes et communes mettent en œuvre des aides spécifiques pour les entreprises locales, souvent sous forme de forfaits ou de pourcentages complémentaires à la RU fédérale. Exemples :

- **Ville de Lausanne** : soutien aux projets solaires intégrés dans une démarche de plan climat.
- **Ville de Fribourg** : bonification de 25 % de la RU pour les projets photovoltaïques, doublée en cas d'autoconsommation collective.
- **Certaines communes vaudoises (Pully, Yverdon-les-Bains, etc.)** offrent des primes locales pour l'autoconsommation ou les projets innovants.

Autres incitations indirectes

- **Déductions fiscales** : les investissements dans les installations solaires peuvent être déduits du revenu imposable dans de nombreux cantons, tant pour les personnes morales que physiques.
- **Labels et certifications** : les projets intégrés à des démarches ISO 14001, ISO 50001, Minergie, ou BREEAM peuvent bénéficier d'incitations supplémentaires ou de facilités administratives.

Modèles de financement alternatifs

Contracting solaire

Une entreprise tierce finance, installe et exploite l'installation. L'entreprise cliente paie uniquement l'énergie produite sous forme de loyer énergétique ou de contrat PPA (Power Purchase Agreement).

Avantage :

- Aucun investissement initial • Maintenance incluse • Coûts prévisibles

Leasing énergétique

Des solutions de leasing avec option d'achat sont proposées par certains établissements bancaires ou fournisseurs spécialisés. Cela permet d'étaler l'investissement tout en gardant la maîtrise.

Coopératives solaires ou projets citoyens

Il est possible d'ouvrir le capital d'un projet solaire à des investisseurs tiers ou à des communautés locales (locataires, employés, riverains), renforçant l'acceptabilité sociale du projet.

Synthèse des subventions pour les entreprises

Niveau fédéral (Pronovo / OFEN)

Type d'aide	Organisme	Montant / Modalité
Rétribution unique standard (RU)	Pronovo	CHF/kWc > 30 kWc
RU petite installation	Pronovo	Forfait < 30 kWc
Rétribution de l'injection	Pronovo	Tarif gestionnaire

Niveau cantonal

Canton	Organisme	Type d'aide
Vaud	SPEI / DGE	Aides aux PME, primes complémentaires RU
Genève	SIG	Chèque solaire, programme Équiwatt
Fribourg	Canton / Communes	Bonus RCP, prime doublée (ex. Ville de Fribourg)
Neuchâtel	Canton	Aides selon projet
Valais	Canton / Energies Sion	Aides locales selon commune
Jura	Canton / Communes	Soutiens ponctuels

Niveau communal

Commune / Ville	Type de soutien
Lausanne	Projets intégrés au Plan Climat
Fribourg (ville)	+25% de la RU, doublée en autoconsommation
Yverdon-les-Bains	Primes à l'innovation / autoconsommation
Pully / autres	Soutiens sur demande, parfois cumulables

Autres incitations

Type	Description
Déduction fiscale	Amortissement des investissements solaires
Labels énergétiques	Facilités avec Minergie, ISO 14001, etc.
Contracting / PPA	Financement par tiers, pas d'investissement

06

Focus secteur agricole : un levier d'autonomie énergétique

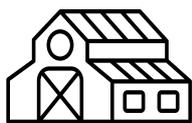
L'agriculture suisse, pilier stratégique de l'économie nationale, est particulièrement exposée aux aléas climatiques, à la hausse des coûts de l'énergie et aux exigences croissantes en matière de durabilité. Le photovoltaïque représente une solution concrète et immédiatement mobilisable pour renforcer la résilience énergétique des exploitations, réduire leur dépendance au réseau et diversifier leurs revenus.

BÉNÉFICES SPÉCIFIQUES POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES

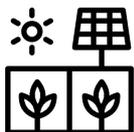
- ✓ **Autoconsommation directe** : les exploitations agricoles consomment beaucoup d'électricité pour la ventilation, la réfrigération, les pompes à chaleur pour stabulations ou serres. L'électricité solaire produite localement peut couvrir une large part de ces besoins.
- ✓ **Réduction de la facture énergétique** : en produisant une énergie prévisible et bon marché, les exploitants stabilisent leurs coûts face aux hausses des prix de l'électricité.
- ✓ **Valorisation des surfaces inexploitées** : les toitures de hangars, étables, halles agricoles ou surfaces au sol (agri-PV) offrent un gisement solaire immense souvent sous-utilisé.
- ✓ **Image durable et circuits courts** : produire une alimentation locale avec une énergie locale séduit les consommateurs et les distributeurs engagés dans des filières responsables.



Types de solutions adaptées



Installations sur toitures agricoles : système le plus courant, facile à installer sur les bâtiments existants, avec des puissances allant de 30 à 300 kWc selon la



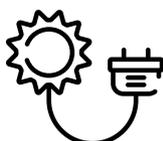
Photovoltaïque au sol ou agri-PV : permet d'associer production agricole et énergétique (par exemple élevage ou cultures sous ombrières solaires). Ce modèle se



RCP (Regroupement de consommation propre) : permet de regrouper plusieurs bâtiments d'une même exploitation (ou d'exploitations voisines) pour partager la production solaire.



Contracting ou PPA agricoles : des énergéticiens ou coopératives prennent en charge l'investissement et revendent l'énergie produite à un tarif fixe (souvent inférieur à celui du réseau).



Intégration aux installations thermiques : le solaire peut alimenter des boilers, pompes à chaleur ou systèmes de séchage, réduisant l'usage des énergies fossiles.

Aides et accompagnement



- ✓ Les exploitants bénéficient des subventions fédérales via Pronovo (RU), souvent renforcées par des aides cantonales (notamment dans les cantons de Vaud, Fribourg et Valais).
- ✓ Certaines communes proposent des primes supplémentaires pour les projets agri-solaires intégrés dans une démarche de transition agricole.

07

Focus sur le contracting solaire : solution clé en main pour les entreprises

Le contracting solaire permet à une entreprise d'accéder à une installation photovoltaïque sans en supporter le coût d'investissement initial. Le principe est simple : une entreprise spécialisée finance, installe, exploite et entretient l'installation solaire sur le site de l'entreprise cliente. Celle-ci ne paie que l'électricité produite, selon un tarif fixe ou indexé, souvent inférieur au prix du marché.

CETTE SOLUTION EST PARTICULIÈREMENT ADAPTÉE :

- aux **PME, grandes surfaces ou bâtiments administratifs** n'ayant pas la capacité d'investissement immédiate,
- aux **propriétaires immobiliers** souhaitant valoriser leur patrimoine sans engager de fonds propres,
- aux **entreprises multisites** voulant standardiser leur transition énergétique.

Le modèle le plus courant est le **Power Purchase Agreement (PPA)**, contrat d'achat d'électricité sur 10 à 25 ans. Les tarifs sont compétitifs, la maintenance est assurée par le fournisseur, et l'entreprise bénéficie d'une énergie locale, prévisible et décarbonée. En Suisse, le contracting solaire est en plein essor, notamment via des programmes comme **Équiwatt** (SIG, Genève) ou des offres spécifiques de contracting pour bâtiments industriels et commerciaux.

Avantages du contracting :

Facilité d'intégration au bilan carbone / RSE

Énergie locale et stable

Zéro investissement initial

Souplesse contractuelle et évolutivité

Maintenance et performance garanties

Synthèse



En résumé, le contracting est une solution idéale pour les entreprises souhaitant s'équiper en solaire sans engager leur trésorerie, tout en sécurisant leur approvisionnement énergétique sur le long terme.

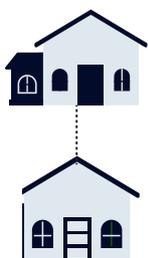
08

Les communautés d'autoconsommation : RCP, CA, CEL

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : MUTUALISER POUR MIEUX PRODUIRE

L'autoconsommation collective consiste à partager l'électricité solaire produite localement entre plusieurs consommateurs situés à proximité, ce qui permet une valorisation optimale de la production. En Suisse, plusieurs cadres juridiques rendent cela possible :

RCP (Regroupement de Consommation Propre)



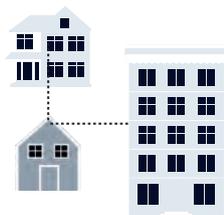
Permet à plusieurs unités de consommation situées sur une même parcelle ou sur des parcelles adjacentes de partager la production solaire d'une ou plusieurs installations. Le RCP est particulièrement adapté aux bâtiments d'entreprise, aux zones industrielles ou aux ensembles immobiliers.

CA (Communauté d'autoconsommation)

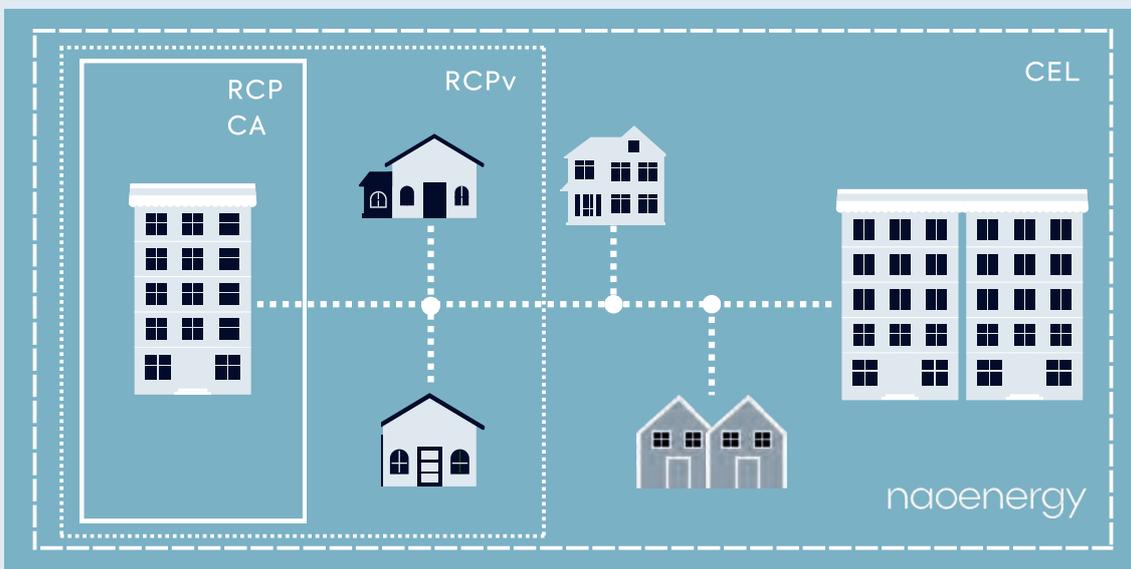


À l'étude dans plusieurs cantons, ce modèle vise à élargir les RCP à l'échelle communale ou intercommunale, avec une infrastructure de comptage adaptée. Certaines expériences pilotes sont en cours, notamment dans le canton de Vaud.

CEL (Communautés d'énergie locales)



Permet à plusieurs unités de consommation situées sur une même parcelle ou sur des parcelles adjacentes de partager la production solaire d'une ou plusieurs installations. Le RCP est particulièrement adapté aux bâtiments d'entreprise, aux zones industrielles ou aux ensembles immobiliers.



BÉNÉFICES POUR LES ENTREPRISES ET PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS :

1. **Optimisation du taux d'autoconsommation et réduction des pertes d'injection**
2. **Partage des coûts d'installation et meilleure rentabilité des projets collectifs**
3. **Synergie entre plusieurs acteurs économiques locaux**
4. **Valorisation des surfaces disponibles (toitures, parkings, friches)**
5. **Engagement RSE renforcé dans une logique de coopération énergétique**

Synthèse



L'autoconsommation collective, couplée à un modèle de contracting ou à des incitations cantonales, devient un outil puissant de mutualisation énergétique, particulièrement pertinent dans les zones industrielles, les sites mixtes, ou les quartiers durables en développement.

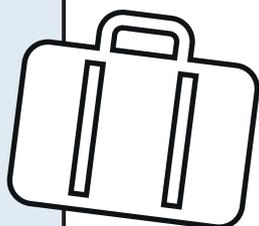
09

Le photovoltaïque : pour quels types de structure

L'énergie solaire photovoltaïque n'est plus réservée à un profil unique : elle répond aujourd'hui aux besoins d'une grande diversité d'acteurs professionnels en Suisse romande. Voici les principales cibles concernées et les avantages spécifiques qu'elles peuvent en tirer.



Entreprises (PME et grandes entreprises)



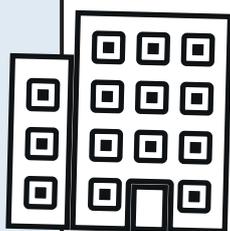
Les entreprises commerciales et industrielles ont des besoins énergétiques importants en journée, période où la production solaire est la plus forte. Installer des panneaux photovoltaïques permet de réduire durablement leur facture énergétique, de sécuriser leur approvisionnement et d'intégrer une démarche environnementale dans leur stratégie RSE. Pour les multisites, le solaire peut aussi être mutualisé via des communautés d'autoconsommation.

Industries et zones d'activité



Les bâtiments industriels disposent souvent de vastes toitures, idéales pour des installations de grande puissance. Le solaire permet non seulement une réduction des coûts, mais aussi une valorisation des bâtiments et des excédents d'énergie injectés ou partagés au sein de communautés locales. Le contracting permet de surcroît un déploiement sans investissement initial.

Propriétaires d'immeubles et régies immobilières



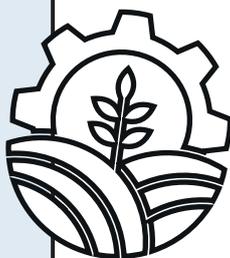
Les bâtiments industriels disposent souvent de vastes toitures, idéales pour des installations de grande puissance. Le solaire permet non seulement une réduction des coûts, mais aussi une valorisation des bâtiments et des excédents d'énergie injectés ou partagés au sein de communautés locales. Le contracting permet de surcroît un déploiement sans investissement initial.

Investisseurs immobiliers et foncières



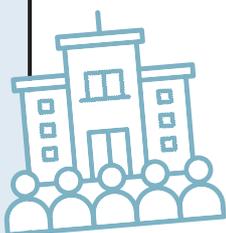
L'intégration du solaire dans un projet immobilier neuf ou rénové permet de répondre aux obligations légales croissantes (LEn, art. 45a) et d'améliorer les rendements locatifs grâce à la baisse des charges énergétiques. Le solaire est aujourd'hui un facteur de valorisation patrimoniale et environnementale, très recherché dans les critères ESG.

Agriculteurs et exploitations rurales



Le monde agricole dispose de grandes surfaces de toiture (hangars, étables) et de besoins énergétiques constants (pompes, ventilation, réfrigération). Le solaire permet d'atteindre l'autonomie énergétique partielle, de diversifier les sources de revenus et de réduire les coûts de production. L'agri-PV (ombrières solaires sur cultures ou pâturages) ouvre en outre de nouvelles perspectives combinant productivité agricole et production énergétique.

Collectivités et établissements publics



Les communes, écoles, centres sportifs ou bâtiments administratifs peuvent produire localement leur propre électricité et servir d'exemple pour la population. Grâce aux subventions cantonales et à la planification énergétique territoriale, le solaire devient une solution performante, visible et politiquement valorisée.

1. QUELS SONT LES AVANTAGES CONCRETS DU PHOTOVOLTAÏQUE POUR UNE ENTREPRISE ?

Les bénéfices sont multiples : réduction des charges d'électricité, meilleure prévisibilité budgétaire, valorisation du patrimoine immobilier, contribution aux objectifs RSE et renforcement de l'indépendance énergétique. De plus, les aides publiques réduisent considérablement le coût net du projet.

2. PEUT-ON PRODUIRE PLUS QUE CE QUE L'ON CONSOMME ?

Les bénéfices sont multiples : réduction des charges d'électricité, meilleure prévisibilité budgétaire, valorisation du patrimoine immobilier, contribution aux objectifs RSE et renforcement de l'indépendance énergétique. De plus, les aides publiques réduisent considérablement le coût net du projet.

3. QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS ?

Toutes les entreprises suisses peuvent accéder aux subventions fédérales via Pronovo, ainsi qu'à des soutiens cantonaux ou communaux. Le cumul dépend de la localisation et du type d'installation. Un accompagnement spécialisé est recommandé pour optimiser le dossier.

4. QUELLE EST LA DURÉE DE VIE D'UNE INSTALLATION SOLAIRE ?

Les panneaux solaires ont une durée de vie moyenne de 25 à 30 ans. Les onduleurs peuvent nécessiter un remplacement après 10 à 15 ans. Les installations de qualité nécessitent peu de maintenance et conservent une performance élevée dans le temps.

5. QU'EST-CE QU'UN RCP ET EST-CE ADAPTÉ À MON ENTREPRISE ?

Un RCP (Regroupement de Consommation Propre) permet à plusieurs entités voisines (ex. entreprises dans une zone industrielle) de partager la production solaire d'une ou plusieurs installations. Cela améliore la rentabilité et réduit la dépendance au réseau. Il est particulièrement adapté aux sites multi-entreprises ou aux propriétaires immobiliers multi-locataires.

6. FAUT-IL UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE INSTALLATION SOLAIRE ?

Cela dépend du canton et du type d'installation. En général, les installations intégrées au bâtiment (toiture) sont exemptées de permis, sauf en zone protégée. Pour les installations au sol ou spéciales, une procédure d'autorisation peut être nécessaire.

7. PUIS-JE FINANCER MON INSTALLATION SANS CAPITAL INITIAL ?

Oui. Des modèles comme le contracting solaire ou les PPA (Power Purchase Agreement) permettent d'équiper un site sans investissement initial. Le coût est intégré à un tarif d'électricité fixe sur la durée du contrat, tout en garantissant un approvisionnement local et vert.

8. QUELLE EST LA RENTABILITÉ MOYENNE D'UN PROJET SOLAIRE ?

Cela dépend de plusieurs facteurs : taille de l'installation, taux d'autoconsommation, prix de l'électricité, subventions obtenues. En règle générale, une installation bien conçue se rentabilise en 6 à 10 ans, avec un retour sur investissement annuel de 6 à 10 % sur 25 ans.

9. PUIS-JE INTÉGRER DES BATTERIES À MON INSTALLATION ?

Oui. Les batteries permettent de stocker l'énergie excédentaire produite la journée pour la consommer en soirée ou lors de pics tarifaires. Leur rentabilité dépend du profil de consommation de l'entreprise et des tarifs du réseau.

À PROPOS DE NAOENERGY

Depuis 2016, naoenergy accompagne les particuliers et les entreprises de Suisse romande dans leur transition énergétique. Aujourd'hui, nous sommes un collectif de 90 experts-métiers rassemblés autour d'une même mission : offrir une rénovation énergétique de qualité, pour chaque besoin et pour chaque type de bâtiment en Suisse romande.

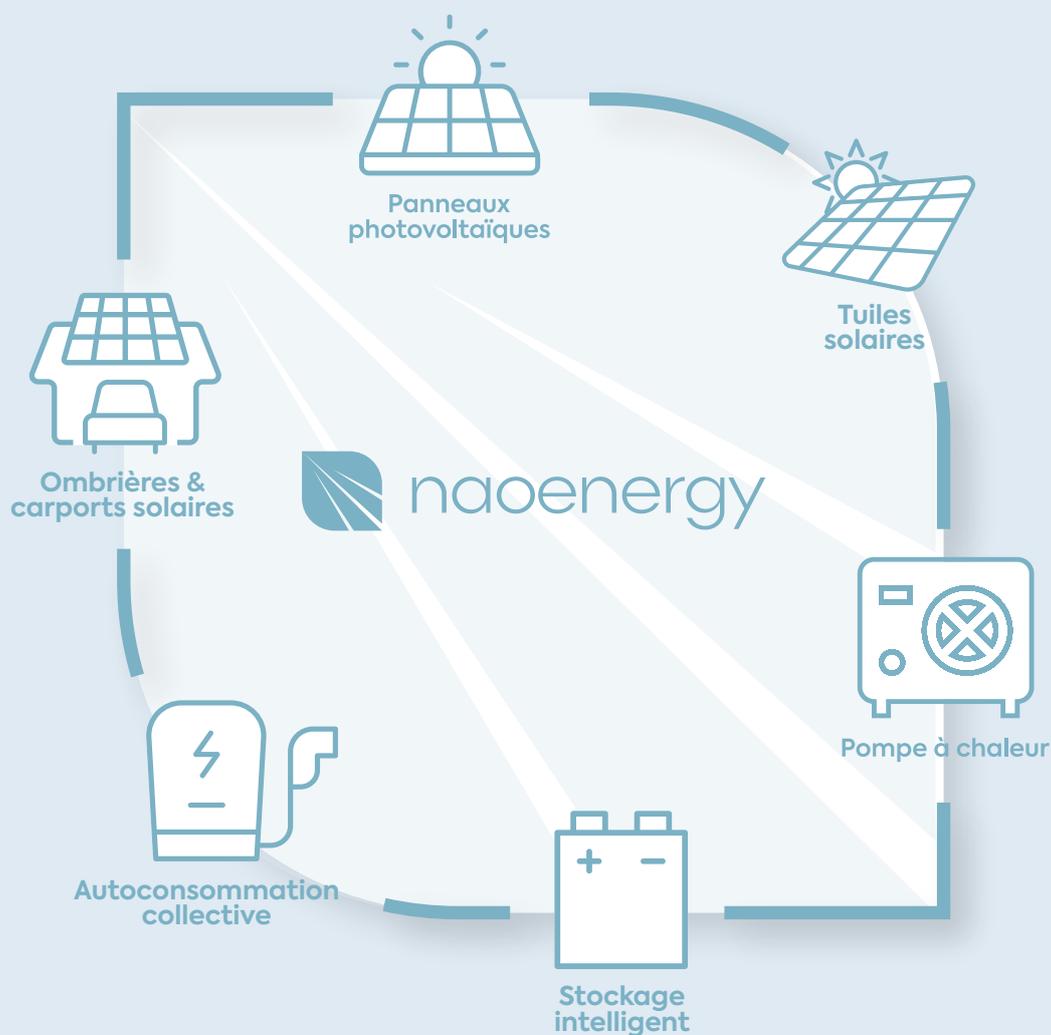


90+
experts-métiers



NOS SOLUTIONS

En tant que pionnier innovant et spécialisé, naoenergy offre un process clé en main **100% internalisé**. Grâce à une vision centrée sur l'innovation continue et une expérience éprouvée sur le marché local, naoenergy est en mesure de proposer des solutions sur mesure pour chaque besoin et chaque profil.



Contactez-nous pour votre projet photovoltaïque

Que vous soyez une entreprise, une régie immobilière, un investisseur ou une exploitation agricole, naoenergy vous propose un accompagnement personnalisé pour réussir votre transition solaire. Notre équipe d'experts vous guide à chaque étape de votre projet :

Audit énergétique et étude de faisabilité

Conception et dimensionnement de votre installation

Demandes de subventions et autorisations

Optimisation du financement

Suivi administratif et raccordement au réseau

Maintenance, monitoring et garantie de performance

Contactez notre Département BtoB :



btob@naoenergy.ch
ou 058 255 01 50

Vous pouvez aussi nous parler de votre projet sur www.naoenergy.ch



(ré)imaginer
la transition
énergétique



058 255 01 50
contact@naoenergy.ch
www.naoenergy.ch

Siège social / Succursale Crans : Rue Antoine-Saladin 3 - 1299 Crans
Succursale Genève: Chemin du Pré-Fleuri 1-3 - 1228 Plan-les-Ouates
Succursale Lausanne : Avenue des Baumettes 3 - 1020 Renens
Succursale Montreux : Rue du Centre 2 - 1820 Montreux